



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/767
14 décembre 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

642ème séance plénière
PC Journal No 642, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 767
PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2007.